

**Service économie agricole
Mission Foncier agricole**

Dossier suivi par :
Sylvie LAPSCHER/Stéphane MARTY
☎ 04 66 62 63 01 /65 40
sylvie.lapscher@gard.gouv.fr /
stephane.marty@gard.gouv.fr

Le préfet
à

Mesdames et Messieurs les membres de la
Commission départementale d'orientation de
l'agriculture

Voir liste jointe

NÎMES, le 6 janvier 2021

**Objet : Création d'une zone agricole protégée sur la commune de Cannes et Clairan
Avis de la CDOA**

Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions de l'article R112-1-6 du code rural et de la pêche maritime, le 14 novembre 2020 vous avez été sollicités pour avis sur le projet suivant :

Création d'une zone agricole protégée sur la commune de Cannes et Clairan

N'ayant pas reçu de réponse de votre part dans le délai de deux mois qui vous était imparti, votre avis est réputé favorable.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le préfet,

Pour le Préfet et par Délégation
Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer du Gard
Le chef du service économie agricole

Gérard CHEVALIER